

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie	DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-34
Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 0 Préfecture	L'an deux mille vingt-cinq le 19 Décembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2025 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PERIER Marine donne pouvoir à Ferrari Philippe Secrétaire de séance : VIBERT Annie

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 073-217302777-20251219-DELIB202534-DE



Objet : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

**Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal à l'unanimité :
- Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 19 septembre 2025

La secrétaire
Annie VIBERT

Le Maire
Philippe FERRARI

